

ARRETE MUNICIPAL

**AUTORISANT L'OUVERTURE AU PUBLIC D'UN ETABLISSEMENT DE PLEIN AIR
LE TERRAIN DE FOOTBALL MUNICIPAL**

Le Maire de la Ville de Fléville-devant-Nancy,

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123.1 à R123.50),
- ◆ Vu le règlement de sécurité contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public (ERP) : dispositions générales et dispositions particulières,
- ◆ Vu le décret du 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- ◆ Vu l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- ◆ Vu l'arrêté du 6 janvier 1983, portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- ◆ Considérant que le dit établissement peut faire l'objet d'une autorisation d'ouverture au public,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}: Autorise l'ouverture de l'établissement de plein air à usage des terrains de football dénommé terrain municipal situé chemin de Frocourt à Fléville-devant-Nancy Répertorié à la Fédération Française de Football sous les **NNI 54 197 01 01**

ARTICLE 2: L'effectif simultanément reçu dans l'établissement sera de **moins de 300 spectateurs** le long de la main courante, **soit 300 d'effectif maximal** (y compris, joueurs et organisateurs).
Le stade comportant **4 issues totalisant 8 UP** (Unités de passage).

ARTICLE 3: Le stade est classé en **5^{ème} catégorie**.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services de la Ville de Fléville dt Nancy est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

- Mr le Préfet de Meurthe et Moselle
- Mr le Directeur départemental de la Sécurité Publique.
- Mr le Directeur du Service d'Incendie et de Secours du département.
- Mr le Président de la Ligue Lorraine de Football.

Fait à Fléville-dt-Nancy, le 08 novembre 2010



Le Maire,

Alain BOULANGER